

FORUM SUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE - projet de plan annoté

INTRODUCTION (1 PAGE)

- Justification du choix du CSA d'aborder les thématiques de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des droits entre les genres
- Lien entre ODD 5 et les ODD 1 et 2
- Référence à l'Agenda 2030 et les cadres internationaux des droits humains
- Présentation de la structure du document de référence et des objectifs du Forum (selon la note conceptuelle convenue)

CHAPITRE 1: ANALYSE DU CONTEXTE (4-5 PAGES) - AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

1.1 Persistance des obstacles et des défis émergents qui freinent l'autonomisation économique des femmes

- *Définition de l'autonomisation économique des femmes*
- *Obstacles persistants*

- par exemple, les normes dominantes sociales discriminatoires, les pratiques et les attitudes qui impactent la répartition des rôles entre femmes et hommes ainsi que les responsabilités au sein des ménages et des communautés; la répartition inégale du travail non rémunéré et la charge de travail excessive / travail pénible; l'absence d'infrastructures (eau, assainissement, routes); la faible confiance en soi des femmes et leur faible présence dans les positions de leadership; l'insuffisance de la prise de conscience de leurs propres droits par les femmes;
- la compréhension limitée des inégalités entre les genres influe sur la réalisation des objectifs de développement; le manque de ressources disponibles pour les institutions et les organisations traitant des questions de genre; l'engagement politique limité en faveur de la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes; la protection limitée accordée aux femmes contre toutes les formes de violence ou encore les nombreux cas de criminalisation des femmes occupant une position de leadership;
- en conséquence: l'invisibilité de la contribution essentielle des femmes à l'agriculture; l'accès inégal aux ressources productives (terre, eau, intrants, technologies), la faiblesse de l'accès aux services (vulgarisation et financiers ainsi qu'aux services de soins pédiatriques, aux services de garde d'enfants et aux soins de santé), l'accès restreint aux marchés et aux opportunités génératrices de revenus (salaire et travail indépendant), le faible niveau de participation des femmes aux processus de prise de décision; la représentation inégale dans les organisations rurales et de producteurs; le non respect et la faible application des droits des femmes dans le secteur agricole et le marché du travail; (travail des enfants, restrictions alimentaires, tabous et distribution, le fait que les femmes souffrent de manière disproportionnée par l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

Les tendances mondiales et les nouveaux défis pour les femmes dans le secteur agricole et agroalimentaire

- L'augmentation des investissements, y compris les acquisitions foncières à grande échelle, par des acteurs privés dans l'agriculture - au niveau local, ainsi qu'au niveau national et mondial - tout cela crée de nouvelles possibilités d'emploi et des opportunités pour la création d'entreprise, mais les femmes n'en bénéficieront pas automatiquement à moins que des mesures pour lutter contre les préjugés sexistes soient mises en place de manière prioritaire. Lorsque l'investissement concerne des exploitations commerciales employant des populations rurales, les femmes risquent d'avoir un accès réduit aux possibilités d'emploi (en raison des attitudes traditionnelles de la part des employeurs mais également la charge supplémentaire du travail ménager et familial qui limite leur disponibilité au travail) et d'être plus exposés à l'exploitation lorsqu'elles sont employées en raison de l'absence de réglementation du travail.
- S'il existe de plus grandes opportunités pour la commercialisation et une plus forte intégration dans les chaînes de valeur ainsi qu'une meilleure mise en relation avec les marchés, les femmes sont néanmoins souvent exclues de la production agricole commerciale, leur travail se concentrant davantage sur les cultures d'autoconsommation et les activités domestiques.
- L'accroissement des phénomènes migratoires ouvre des possibilités aux femmes restées dans leurs foyers, en termes d'une plus grande autonomie dans la prise de décision, d'accès aux ressources et aux transferts de fonds, mais également une charge de travail potentielle accrue. La migration des hommes est un facteur déterminant de la « féminisation de l'agriculture » dans de nombreux pays. Les questions liées à la migration forcée et au fait que les femmes ont tendance à occuper des emplois moins bien rémunérés dans le pays de destination.
- L'urbanisation: le renforcement des opportunités dans les zones urbaines dans des secteurs tels que le tourisme et les soins à domicile sont la raison d'une migration accrue des jeunes femmes de certaines communautés rurales. Les questions liées au fait que les femmes ont tendance à souffrir davantage de la pauvreté urbaine.
- La raréfaction des ressources naturelles et les pressions accrues sur la production en raison du changement climatique engendrent des conflits face auxquels les femmes et les jeunes filles sont souvent les plus vulnérables.
- Les conflits et la violence contre les femmes

1.2. Niveau mondial: les cadres politiques et juridiques pertinents

Au niveau international, les cadres politiques et juridiques sont assez complets:

- *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) (1976)*
- *Conventions pertinentes de l'OIT concernant les droits des femmes (à choisir parmi les suivantes):*
 - 1919 Convention sur la protection maternelle (#3) et 2000 Convention sur la protection maternelle et infantile (révisée) (#183)
 - 1951 Convention sur l'égalité de rémunération (# 100)
 - 1958 Convention sur les plantations (# 110)
 - 1958 Convention concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession (# 111)
 - 1969 Convention sur l'inspection du travail (agriculture) (# 129)
 - 1975 Convention sur les organisations de travailleurs/travailleuses en milieu rural (# 141)

- 1981 Convention sur les travailleurs/travailleuses ayant des responsabilités familiales (#156)
- 1989 Convention relative aux peuples indigènes et tribaux (# 169)
- 1994 Convention sur le travail à temps partiel (#175)
- 1996 Convention sur le travail à domicile (#177)
- 1998 Recommandation sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises (#189)
- 2000 Convention sur la protection maternelle et infantile (# 183)
- 2001 Convention sur la sécurité et la santé dans l'agriculture (# 184)
- 2011 Convention sur les travailleuses et travailleurs/travailleuses domestiques (# 189)
- *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 2007 (en particulier l'article 22.)* - ce texte est particulièrement important étant donné que les femmes autochtones sont confrontées à de multiples formes de discrimination en fonction de leur genre et origine ethnique.
- *Conseil de sécurité des Nations unies - Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité*
- *Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 pour le développement durable*

Ce document se concentrera sur les deux cadres les plus pertinents pour les femmes dans le secteur agricole et agroalimentaire:

- a) *la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (art 14) ainsi que la Recommandation générale 34 sur les droits des femmes en milieu rural.* Adoptée en Mars 2016, elle clarifie les obligations des Etats afin de garantir les droits des femmes en milieu rural, en mettant l'accent sur l'article 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (« la Convention ») qui reconnaît la situation unique des femmes rurales et met en évidence les obligations spécifiques des parties des États à reconnaître, promouvoir et protéger leurs droits.
- b) *Déclaration et Programme d'action de Beijing* - en particulier ses recommandations pour faire progresser la sécurité alimentaire des femmes des politiques macro-économiques et des stratégies de développement (A1), la formation professionnelle et la formation continue (B3), la santé (C1), l'accès aux ressources, l'emploi, les marchés et le commerce (F2) et le développement durable (K2).

1.3. Niveau national et local: remédier aux lacunes dans la mise en oeuvre des politiques

- Divergence entre les politiques nationales et internationales, en partie en raison du manque d'interaction efficace entre les dialogues nationaux et internationaux ainsi que l'absence d'outils efficaces pour la cohérence des politiques au niveau international national. La volonté politique est également un problème.
- En dépit des cadres internationaux, les lois nationales et coutumières dans de nombreux pays continuent à être discriminatoires vis-à-vis des femmes, notamment en termes de:
 - ✓ le type de travail que les femmes peuvent faire
 - ✓ les droits d'héritage des femmes
 - ✓ les droits des femmes à la propriété / à la terre
 - ✓ l'autonomie des femmes dans l'accès à des documents juridiques pour eux-mêmes et leurs enfants (par exemple un passeport)
 - ✓ les obstacles pour les femmes à l'obtention de documents juridiques / officiels nécessaires
 - ✓ liberté d'association

- Le manque de protection juridique générale pour les travailleurs/travailleuses dans les secteurs de l'agroalimentaire (y compris la possibilité de s'organiser en syndicats), où l'on opère essentiellement dans des arrangements informels, ont tendance à avoir un impact plus fort sur les femmes et les jeunes filles en raison de leur plus grande vulnérabilité à l'exploitation, la discrimination et la violence.
- Revoir la législation nationale en vue de promouvoir l'extension du droit du travail national à tous les travailleurs/travailleuses en milieu rural. La législation nationale devrait prendre en compte les spécificités du travail rural et préciser les droits et les responsabilités de tous les intéressés, gouvernements, employeurs et les travailleurs/travailleuses.
- En même temps, même quand des politiques équitables entre les genres sont en place, des barrières persistent dans leur mise en oeuvre en raison des normes et d'attitudes profondément ancrées sur le rôle des femmes, ce qui signifie qu'il est souvent très difficile dans la pratique pour les femmes de réaliser des droits qui leur ont été officiellement reconnus.

1.4. Les conditions de la mise en œuvre des politiques et des cadres juridiques

Certains facteurs peuvent contribuer à une application effective des instruments internationaux au niveau des pays afin de mieux intégrer les dimensions de l'égalité des genres dans les politiques nationales et l'élaboration des lois:

- incorporation des obligations internationales sur les droits des femmes dans les cadres législatifs et politiques nationaux;
- collaboration intersectorielle et interministérielle afin de faire mieux connaître les politiques et les stratégies en rapport avec l'égalité des genres dans la sécurité alimentaire et la nutrition;
- une aide aux groupes et associations de femmes pour s'organiser plus efficacement et mieux négocier dans les processus de prise de décision;
- l'engagement des associations de femmes et des organisations de base dans les processus politiques et dialogues nationaux;
- la mise en place d'un mécanisme solide, de haut niveau et doté de ressources suffisantes pour la prise en considération de la parité hommes-femmes dans l'élaboration de budgets, de sensibilisation au genre et de renforcement des capacités;
- le renforcement de mécanismes appropriés de plainte et de recours juridiques et quasi-juridiques pour la protection effective des droits des femmes;
- des mécanismes institutionnels et de responsabilisation pour l'égalité des genres; des approches transformatrices dans les initiatives de développement avec le but de changer les relations sociales.

CHAPITRE 2: EXPERIENCES BASEES SUR DES ETUDES DE CAS (7-8 PAGES)

La Recommandation générale 34 du CEDEF sera utilisée comme cadre général pour la sélection des défis et obstacles les plus pertinents dans le cadre de chacun des quatre domaines thématiques. Les enseignements tirés des études de cas seront sélectionnés en fonction de leur capacité à illustrer à la fois les défis et les approches pour les résoudre.

D'autres critères pour la sélection des études de cas comprennent: la pertinence de la politique en question, la diversité des points de vue, l'équilibre géographique.

Un maximum de 3 études de cas sera présenté dans chaque domaine thématique (la sélection est toujours en cours).

2.1. La participation des femmes à la prise de décision, dans les politiques publiques, les partenariats, les rôles de leadership

Principaux défis

- Les normes culturelles - signaler et dénoncer l'absence générale d'agriculteurs dans les processus de prise de décision, absence encore exacerbée quand il s'agit d'agricultrices ou des femmes autochtones. Par exemple:
 - ✓ La participation des femmes Kuna, droit au territoire et à l'autonomie économique – International Indian Treaty Council, IITC - Conseil international des traités indiens (Panama)
- La violence contre les femmes
- L'absence, dans certains pays / régions, de mouvements forts de la société civile pour la défense des droits des femmes; marginalisation et criminalisation de ceux qui défendent les droits des femmes
- Augmentation des mécanismes de commercialisation, mais tendance des femmes à participer à des activités non marchandes
- L'absence de contrôle sur les actifs / ressources rend les femmes plus susceptibles d'être absentes des partenariats commerciaux

Approches possibles pour relever les défis

Changer les normes et les attitudes culturelles au niveau communautaire et des ménages. Par exemple:

✓ Méthodologies axées sur les ménages - FIDA (plusieurs pays)
https://www.ifad.org/topic/household_methodologies/overview/tags/knowledge_notes

✓ Clubs Dimitra - FAO (plusieurs pays)
<http://www.fao.org/in-action/community-listeners-clubs-empower-rural-women-and-men/en/>

Collaborer avec les groupes de femmes, y compris dans les coopératives et améliorer l'égalité des droits entre les genres au sein de ces groupes. Par exemple:

✓ Renforcer l'autonomie des femmes dans les chaînes de valeur agricoles (Pérou, au Nicaragua, en Inde et au Ghana)
<http://www.twin.org.uk/assets/Twin-reports/Empowering-Women-Farmers-in-Agricultural-Value-Chains-1.pdf>

Organiser la formation des femmes au travail de plaidoyer en faveur des droits des femmes et à la fourniture de soutien juridique aux autres femmes. Par exemple:

- ✓ Programme commun des Nations Unies "Accélérer les progrès vers l'autonomisation économique des femmes rurales" - FAO, FIDA, PAM, ONU-Femmes (Ethiopie, Guatemala, Kirghizistan, Libéria, Niger, Népal, Rwanda)

Mener un travail de plaidoyer afin de réduire, dans les politiques familiales, le travail non rémunéré. Par exemple:

- ✓ [Rapport thématique sur l'activité économique, réalisé pour le ministère du Genre et de la Promotion de la Famille \(Thematic Report on Economic Activity for Ministry of Gender and Family Promotion\) - ActionAid Rwanda \(Rwanda\)](#)

Organiser les femmes en vue de mener des actions collectives et mettre en oeuvre des solutions coopératives. Par exemple:

- ✓ [Self-employed Women's Association - Association des femmes auto-entrepreneuses \(SEWA\) - Inde](#)

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_policy/documents/publication/wcms_234890.pdf

<http://www.fao.org/docrep/018/i3488e/i3488e.pdf>

- ✓ [Renforcement du rôle des femmes dans la pêche de la palourde - FAO, Tunisie](#)

<http://www.fao.org/gender/gender-home/gender-projects/gender-projectsdet/en/c/74613/>

2.2. **Accès des femmes au foncier et au contrôle sur les terres, les ressources naturelles, les intrants, les outils de production**

Principaux défis

- Violation des droits fonciers, y compris les droits informels et coutumiers dans le cadre de transferts à grande échelle en matière de droits fonciers. Par exemple:
 - ✓ [Conseil communautaire de Palenque Monte Oscuro - FIAN Colombia \(Colombie\)](#)
 - ✓ [Katosi Women Development Trust \(KWDT\) - Forum mondial des pêcheurs et travailleurs/travailleuses de la pêche, WFF \(Ouganda\)](#)
- Accès inéquitable à la propriété commune et à la gestion des ressources naturelles et foncières
- Les droits des femmes à décider comment elles veulent produire

Approches possibles pour relever les défis

Utiliser les DVGT comme outil de plaidoyer, par exemple:

- ✓ [Femmes Pasteurs au Tchad - Alliance mondiale des peuples autochtones mobiles, WAMIP \(Tchad\)](#)

Faire campagne pour le respect de l'égalité des droits fonciers, par exemple:

- ✓ [USAID/Chemonics: De la politique à la pratique: l'égalité des droits fonciers entre les genres \(Rwanda\)](#)
<http://chemonics.com/OurImpact/SharingImpact/ImpactStories/Pages/From-Policy-to-Practice-Exercising-Gender-Equal-Land-Rights-in-Rwanda.aspx>

Développer des mécanismes de gouvernance participative pour une utilisation durable et inclusive des ressources naturelles, par exemple:

- ✓ **Gouvernance inclusive des eaux souterraines - Jordanie, FAO**

Générer des données ventilées par genre à partir des systèmes administration foncière, par exemple:

- ✓ **Programme "Greater Than Leadership" pour une administration foncière inclusive et éclairée dans les Balkans occidentaux**

Améliorer l'accès des femmes aux technologies économisant de la main d'œuvre, par exemple:

- ✓ **Extraction d'huile de Mastic - Tunisie**
<https://www.youtube.com/watch?v=1jw1202vaKE>

2.3. Accès des femmes à des conditions de travail décentes et à des salaires adéquats

Principaux défis

- Accès aux droits fondamentaux du travail dans le secteur agricole et rural non-agricole
- Participation des femmes dans les syndicats
- L'écart important dans les rémunérations des hommes et celles des femmes, même avec les bas salaires qui caractérisent l'agriculture, par exemple:
 - ✓ **Autonomisation économique et protection sociale des femmes rurales: l'impact du Programme Vision 2020 Umurenge (VUP) au Rwanda**
<http://www.fao.org/3/a-i5430e.pdf>
- Modèles agro-alimentaires « aveugles au genre », par exemple:
 - ✓ **Unifrutti - Mindanao, Philippines**
<http://www.fao.org/3/a-i4444e.pdf>
- L'absence d'emploi permanent pour les femmes
- Les problèmes de santé reproductive liés à la mauvaise santé et la sécurité au travail et la difficulté d'accéder à des droits de maternité
- Le harcèlement sexuel au travail
- Le travail précaire et le caractère saisonnier de l'agriculture

Approches possibles pour relever les défis

Promouvoir l'accès des femmes aux marchés, par exemple:

- ✓ **Systèmes laitiers intégrés, Afghanistan - FAO**

La promotion des droits du travail, par exemple:

- ✓ **Maternity rights are food rights – International Union of Food and Agricultural Workers, IUF (West Bengal/Pakistan) - Les droits de maternité sont des droits alimentaires - Union internationale des travailleurs/travailleuses agricoles et alimentaires**

Générer des données statistiques pour informer l'élaboration des politiques, par exemple:

- ✓ [Enquête sur les conditions de travail des femmes dans les zones rurales - Marche mondiale des femmes, MMF \(Tunisie\)](#)

La négociation collective, par exemple:

- ✓ [L'accès des travailleurs/travailleuses de l'alimentation à droit à la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à des emplois permanents - Union internationale des travailleurs/travailleuses agricoles et alimentaires / Food workers' access to right to food security and nutrition through permanent jobs – International Union of Food and Agricultural Workers, IUF \(Indonesia/Pakistan\)](#)

Préserver la sécurité et la santé des femmes productrices d'aliments, par exemple:

- ✓ [Système FTT-Thiaroye - Côte d'Ivoire](#)
<http://www.fao.org/gender/gender-home/gender-insight/gender-insightdet/en/c/458484/> and
<http://www.fao.org/news/story/en/item/278337/icode/>
- ✓ [Réglementation sur l'emploi des pesticides - Géorgie](#)
<http://www.brsmeas.org/?tabid=5441>
<https://www.youtube.com/watch?v=sFw9H9wurnM>

2.4 L'accès et le rôle des femmes aux marchés, à l'extension des services, aux services de conseil, aux services financiers, à la protection sociale, à l'éducation, à la formation et à d'autres possibilités d'apprentissage

Principaux défis:

- Le manque d'infrastructures tant matérielles qu'immatérielles dans les zones rurales
- Le manque d'accès aux services de formation et de vulgarisation (y compris l'extension horizontale) qui limitent la capacité des femmes à tirer parti des nouvelles opportunités génératrices de revenus
- Le manque d'accès aux services financiers, en particulier les financements adaptés aux besoins particuliers des secteurs ou des activités dans lesquelles les femmes participent traditionnellement
- Incapacité de participer à des processus de production et de distribution plus adaptés au contexte particulier, qu'il s'agisse de chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales, de marchés publics ou de processus nouveaux et socialement intégrés, ainsi le manque d'accès aux techniques et aux facteurs de production le plus approprié, par exemple:
 - ✓ [Fisherwomen for Food Sovereignty – Asia-Pacific Network for Food Sovereignty, APNFS \(Indonesie\)](#)
- Manque de reconnaissance de la valeur socio-économique du travail reproductif et de la production pour le don, l'échange ou l'auto-consommation

Approches possibles pour relever les défis

Renforcer la collecte de données en rapport avec le genre pour informer les nouveaux marchés sur la base et le genre des approches sensibles au développement de la chaîne de valeur. Par exemple:

- ✓ Initiative VAM du PAM

<http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp287871.pdf>

Renforcer l'accès des femmes aux formations de management et de gestion d'entreprise, par exemple:

- ✓ Initiative de développement rural-urbain dans le Gujarat (Inde) - Mastercard et SEWA.
<http://newsroom.mastercard.com/press-releases/mastercard-and-sewa-enable-womens-empowerment-in-india/>

Renforcement de l'accès des femmes aux acheteurs, aux fournisseurs de soutien technique, aux banques et à d'autres partenaires, par exemple:

- ✓ IFDC 2Scale – Projet de parcelles d'apprentissage
<https://ifdc.org/2017/02/08/innovations-liberate-women-farmers/>

Renforcement de l'accès des femmes aux solutions abordables de financement, par exemple:

- ✓ Caisses villageoises d'épargne et de crédit établies par Cargill dans les communautés productrices de cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire.
<https://www.cargill.com/story/village-savings-and-loan-associations>
<https://www.cargill.com/doc/1432076280157/ccp-empowering-women.pdf>
- ✓ Programmes villageois d'épargne et de crédit pour aider les femmes à se lancer dans l'agriculture agro-écologique - ActionAid Malawi

Renforcement de l'accès des femmes à l'éducation, par exemple:

- ✓ Centres d'alphabétisation - Factory literacy centres (Pakistan) – International Union of Food and Agricultural Workers (IUF)

Rendre plus visible la contribution des femmes au travail

- ✓ Production riz-riz et riz-crevettes - Une perspective de genre sur le travail, l'emploi du temps et l'accès aux technologies et services dans le sud du Viet Nam - FAO

<http://www.fao.org/3/a-i4741e.pdf>

Renforcer les capacités du personnel national chargé des programmes de vulgarisation afin qu'il fournisse des services équitables entre les genres et contribue à l'amélioration des connaissances des femmes rurales dans le domaine du marketing, par exemple:

- ✓ Soutien au développement des capacités des femmes rurales sur les aspects socio-économiques et de genre du développement rural durable - Turquie et Azerbaïdjan - FAO

<http://www.fao.org/3/a-i6301e.pdf>

CHAPITRE 3 (1-2 PAGES): SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS & PROCHAINES ÉTAPES POUR LE CSA EN VUE D'ACCELERER LES PROGRES VERS L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES DANS LE CONTEXTE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITION

- Synthèse des résultats à développer sur la base de la sélection des études de cas
- Rôle du CSA dans la promotion de l'autonomisation des femmes, les droits des femmes et l'égalité entre les genres en tant que condition préalable à la sécurité alimentaire et la nutrition:
 - Faire la promotion des produits politiques existants du CSA - Référence à « L'Evaluation du CSA », en particulier la section consacrée à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes; la couverture de l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres dans les événements thématiques mondiaux et d'autres événements consacrés au partage des expériences et des bonnes pratiques dans l'application des décisions et recommandations du CSA;
 - Ancrer l'ODD 1 (mettre fin à la pauvreté, sous toutes ses formes, partout dans le monde) et l'ODD 2 (mettre fin à la famine, parvenir à la sécurité alimentaire et à une nutrition améliorée et promouvoir une agriculture durable) à SDG5 (l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles) dans la convergence des politiques futures.

DRAFT